

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1008 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1008

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

### TEXTE INTÉGRAL

M. Zouain Félix est autorisé à exploiter au « Café de la Gare », sis à Djibouti, au Plateau du Serpent, une licence de première classe pour la vente de boissons alcooliques où hygiéniques, à consommer sur place où à emporter.